

SEANCE DU 14/11/2017

Convocation du 7 novembre 2017

Conseillers présents : 11 (HANDWERK Eric, HEINTZ Laurent, HILT Joelle, KERN Simone, KLEIN Alexis, KLEIN Pascal, KLEIN Rémi, SCHWARZ Pierre, SORGIUS Christiane, VOLLMER Jean-Philippe, WAGNER André)

Conseillers absents : 0

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 19 septembre 2017
3. Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains : modification des statuts
4. Rythmes scolaires : retour à la semaine de quatre jours
5. Culte de départ des pasteurs : répartition des frais entre les trois communes
6. Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin : rapport d'activités 2016

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le maire, Rémi KLEIN, déclare la séance ouverte et fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur HANDWERK Éric, conseiller municipal, est désigné à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2017

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 19 septembre 2017.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NIEDERBRONN-LES-BAINS : MODIFICATION DES STATUTS

Après avoir entendu les explications du maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-17,

Vu la délibération du conseil de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains en date du 9 octobre 2017 proposant une modification des statuts par l'ajout aux compétences optionnelles du groupe de compétences suivant :

« En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ».

Vu la proposition des statuts modifiés,

Le conseil municipal, après délibération, par **6 voix pour, 4 voix contre (VOLLMER Jean-Philippe, KLEIN Alexis, SCHWARZ Pierre, HEINTZ Laurent et 1 abstention (WAGNER André),**

- Approuve la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains par l'ajout aux compétences optionnelles du groupe de compétences suivant :
« En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ».
- Approuve les statuts modifiés tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération,
- Charge le Maire d'accomplir les formalités administratives consécutives

RYTHMES SCOLAIRES : RETOUR A LA SEMAINE DE QUATRE JOURS

Le maire informe le conseil :

- qu'en vertu de l'article 1^{er} du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, le Directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du Recteur d'académie, saisi d'une proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, peut autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire définie par l'article D. 521-10 du Code de l'éducation nationale.

- qu'un sondage réalisé au courant du mois de septembre 2017 auprès des parents de l'ensemble des enfants scolarisés dans l'un des établissements scolaires du regroupement pédagogique intercommunal d'Offwiller-Rothbach fait ressortir que 84,15% des parents consultés souhaitent un retour à la semaine scolaire de quatre jours dès le 1^{er} janvier 2018 et, si cela ne devait pas être possible à cette date, à la rentrée scolaire 2018/2019.

- que le Conseil d'école du regroupement pédagogique intercommunal a exprimé le même souhait lors de sa séance du 19 octobre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de la commune de Rothbach décide :

- d'approuver le retour à la semaine scolaire de quatre jours dans l'ensemble des établissements scolaires du regroupement pédagogique intercommunal d'Offwiller-Rothbach à compter du 1^{er} janvier 2018 et, si cela devait ne pas être possible à cette date, à la rentrée scolaire 2018/2019.

- de fixer les nouveaux horaires de classe comme suit :

Nouveaux horaires scolaires pour l'école d'**OFFWILLER** :

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	8H25 à 11H55	13H45 à 16h15
MARDI	8H25 à 11H55	13H45 à 16h15
JEUDI	8H25 à 11H55	13H45 à 16h15
VENDREDI	8H25 à 11H55	13H45 à 16h15

Nouveaux horaires scolaires pour les écoles de **ROTHBACH** :

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	8H20 à 11H50	13H40 à 16h10
MARDI	8H20 à 11H50	13H40 à 16h10
JEUDI	8H20 à 11H50	13H40 à 16h10
VENDREDI	8H20 à 11H50	13H40 à 16h10

CULTE DE DEPART DES PASTEURS : REPARTITION DES FRAIS ENTRE LES TROIS COMMUNES

Le maire explique au conseil municipal que les communes de Bischholtz et Rothbach participent aux frais engagés par la commune d'Offwiller pour l'organisation du départ des pasteurs Denis KLEIN et Agathe DOUAY en date du 23 juillet dernier.

Selon l'accord donné au maire d'Offwiller par les maires de Bischholtz et de Rothbach, les frais se répartissent selon le tableau ci-dessous :

	Population légale (derniers chiffres INSEE)	Participation aux frais à hauteur de :	Montant à verser à la commune d'Offwiller
OFFWILLER	835	52,30 %	696,57 €
ROTHBACH	478	29,90 %	398,23 €
BISCHHOLTZ	284	17,80 %	237,07 €
TOTAL	1167	100 %	1331,88 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider la répartition des frais engagés par la commune d'Offwiller conformément au tableau ci-dessus.
- De verser la somme de 398,23 € à la commune d'Offwiller.
- D'autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires au règlement des présents frais.

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU BAS-RHIN : RAPPORT D'ACTIVITES 2016

Le maire présente le rapport d'activité 2016 du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin et en fait le compte rendu.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Signature du secrétaire de séance : HANDWERK Éric
ROTHBACH, le 14/11/2017